

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1345

2 juin 2008

### SOMMAIRE

<b>AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l.</b> .....	<b>64556</b>	<b>Eagle Invest S.A.</b> .....	<b>64551</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l.</b> .....	<b>64553</b>	<b>Edi Concept International S.A.</b> .....	<b>64554</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l.</b> .....	<b>64545</b>	<b>Era Intermedia S.A.</b> .....	<b>64551</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.</b> .....	<b>64545</b>	<b>Floinvest S.A.</b> .....	<b>64516</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.</b> .....	<b>64545</b>	<b>Flybas S.A.</b> .....	<b>64559</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>64544</b>	<b>Fly Dix Huit S.A.</b> .....	<b>64537</b>
<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>64552</b>	<b>Forseti Acquisitions S.A.</b> .....	<b>64538</b>
<b>Amar S.A.</b> .....	<b>64560</b>	<b>Gaia Corporation S.A.</b> .....	<b>64559</b>
<b>American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>64517</b>	<b>Getronics PSF Luxembourg</b> .....	<b>64522</b>
<b>Ashton Moss Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>64528</b>	<b>HBI Nissanstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>64555</b>
<b>Avant Investment S.A.</b> .....	<b>64547</b>	<b>HBI S.à.r.l.</b> .....	<b>64559</b>
<b>BHF Lux Immo S.A.</b> .....	<b>64526</b>	<b>Lion/Katsu Investments S.à r.l.</b> .....	<b>64515</b>
<b>BHF Lux Immo S.A.</b> .....	<b>64527</b>	<b>Lion/Katsu Investments S.à r.l.</b> .....	<b>64516</b>
<b>Blue Bird Immo S.A.</b> .....	<b>64546</b>	<b>Logiver S.A.</b> .....	<b>64532</b>
<b>Captiva Capital III GP S.à r.l.</b> .....	<b>64534</b>	<b>LTMA Investment S.A.</b> .....	<b>64525</b>
<b>Chall'O Music International S.A.</b> .....	<b>64547</b>	<b>Luximo (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>64517</b>
<b>Chaos S.A.</b> .....	<b>64548</b>	<b>Nord Europe Life Luxembourg</b> .....	<b>64520</b>
<b>Chartered Finance Corporation S.A.</b> .....	<b>64553</b>	<b>PAO Management Company S.A.</b> .....	<b>64514</b>
<b>Clearwire Poland Holdings</b> .....	<b>64554</b>	<b>Pasucha Klepzig &amp; Associés Architectes &amp; Ingénieurs S.à r.l.</b> .....	<b>64521</b>
<b>Color Development S.A.</b> .....	<b>64552</b>	<b>Private Life Partners S.A.</b> .....	<b>64555</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>64551</b>	<b>Sequoia S.à.r.l.</b> .....	<b>64558</b>
<b>Crandall International S.A.</b> .....	<b>64527</b>	<b>Swip Sicav</b> .....	<b>64548</b>
<b>Credit Investing S.A.</b> .....	<b>64550</b>	<b>Swiss Re International SE</b> .....	<b>64516</b>
<b>Devonshire Europe Limited</b> .....	<b>64560</b>	<b>Swiss Re International SE</b> .....	<b>64554</b>
<b>Dexia Asset Management Luxembourg S.A.</b> .....	<b>64515</b>	<b>T1 S.à r.l.</b> .....	<b>64514</b>
		<b>T2 S.à r.l.</b> .....	<b>64517</b>
		<b>T3 S.à r.l.</b> .....	<b>64514</b>
		<b>T4 S.à r.l.</b> .....	<b>64515</b>
		<b>T5 S.à r.l.</b> .....	<b>64546</b>
		<b>Uta S.A.</b> .....	<b>64526</b>
		<b>YNVENYTYS S.A.</b> .....	<b>64547</b>

**T3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008*

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérants pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T3 S.à.r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061926/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**T1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.847.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008*

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérants pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T1 S.à.r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061927/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**PAO Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 57.464.

—  
Monsieur Michel LENTZ a démissionné en tant qu'administrateur en date du 27 mai 2003.

Le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

Madame Anne-Marie GOFFINET, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

Monsieur Timothy J.E. CHURCH, Mc Kinsey & Company Inc., 1, Jermyn Street, UK-LONDON SW1Y 4UH

Monsieur James E. FARRELL, Mc Kinsey & Company Inc., 1, Jermyn Street, UK-LONDON SW1Y 4UH

*Pour PAO Management Company S.A.*  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008061924/1126/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**T4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.848.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008*

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérants pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T4 S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061925/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02476. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 37.647.

*Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2008*

Il a été procédé à la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l.:

Le Président propose à l'Assemblée Générale de marquer son accord sur la nomination de Deloitte S.A. - dont le siège social se situe 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg - en tant que réviseur d'entreprises de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. pour l'exercice 2008.

Le Président informe que la nomination de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. a été soumise à l'approbation de la CSSF et l'a obtenue.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. pour l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

*Dexia Asset Management Luxembourg S.A.*

Jean-Yves Maldague / Hugo Lasat

*Administrateur délégué / Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2008061923/1769/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07049. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Monsieur Paul O'Farrell, avec l'adresse à 646, Marlborough Road, GB, N19 4NJ Londres à changé d'adresse:  
- 113 Balmoral Apartments, 2 Praed Street, W2 1 JL, Londres, Grand-Bretagne.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008061921/4726/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10032. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 3 avril 2008 conclu entre Monsieur Paul O'Farrell, wagamama Limited, que Monsieur Paul O'Farrell, demeurant 113 Balmoral Apartments 2 Pread Street, Londres W2 1JL, Grande-Bretagne a transféré à wagamama Limited, demeurant Waverley House, 7-12 Noel Street, Londres, W1 8GQ:

- 286 parts sociales de catégorie D; et
- 858 parts sociales de catégorie D1

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008061922/4726/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00340. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Floinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.747.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de la société le 8 mai 2008*

La démission de Monsieur Manuel BORDIGNON, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, est acceptée.

La nomination de Monsieur Sergei ILIOUKHINE demeurant au 59, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, au poste d'Administrateur de la société, est acceptée. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

La nomination de Monsieur Henri GOEDERT demeurant au 43, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, est acceptée. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FLOINVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061907/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02591. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Swiss Re International SE, Société Européenne.**

**Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

En date du 28 avril 2008, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

SWISS RE INTERNATIONAL SE

Signature

Référence de publication: 2008061933/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02847. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.242.

*Extraits des résolutions de l'associé unique de la Société*

En date du 17 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Mary Ann Fitzgibbon en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 février 2008;

- de prolonger les mandats de:

Monsieur Jean-Claude Wolter

Monsieur Robert Friedman

Monsieur Benoît De Ponthaud

Monsieur Joseph W. Hardiman

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 17 avril 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

PricewaterhouseCoopers

en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 17 avril 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

*American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008061932/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**T2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.846.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008*

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T2 S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061929/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.733.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company (Aktiengesellschaft) The Fund AG, incorporated under the laws of the Principality of Liechtenstein, with registered office at Aubündt 36, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein, acting in its capacity as Fund Management

Comp. of the investment fund European Property Fund, constituted under the form of a collective trust (Kollektivtreuhanderschaft) under the laws of the Principality of Liechtenstein, registered with the Finanzmarktaufsicht Liechtenstein under the Valorenummer 2263434, ISIN LI0022634344,

duly represented by Mrs. Sabine EBERT, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz, on April 18, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned European Property Fund is the sole shareholder of the private limited liability company Luximo (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124733, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary public residing professionally in Luxembourg-Bonnevoie, on March 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 770 dated May 3rd 2007 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of two million seven hundred thousand euros (EUR 2,700,000.-), represented by two million seven hundred thousand (2,700,000) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Second resolution*

The sole member resolves to issue one million two hundred thousand (1,200,000) new units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the one million five hundred thousand (1,500,000) existing units.

The sole member declares to subscribe to the one million two hundred thousand (1,200,000) new units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) and to pay in full for such new units by a contribution in cash amounting to one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-).

It results from a bank certificate that the amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) to the Company.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital is set at EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand euros), represented by 2,700,000 (two million seven hundred thousand) units with a par value of EUR 1.- (one euro) each, which have been fully subscribed and paid in."

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory power, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight thousand four hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the law firm WILDGEN avocats à la cour, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausend und acht, am dreiundzwanzigsten April.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster im Grossherzogtum Luxemburg.

Erschien:

Die liechtensteinische Aktiengesellschaft The Fund AG, nach den Rechtsvorschriften des Fürstentums Liechtenstein gegründet, mit Sitz in Aubündt 36, FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, handelnd in ihrer Eigenschaft als Fund Management Comp, des Investmentfonds European Property Fund, in der Rechtsform einer Kollektivtreuhänderschaft nach den Gesetzen des Fürstentums Liechtenstein errichtet, bei der Finanzmarktaufsicht Liechtenstein registriert unter der Valorenummer 2263434, ISIN LI0022634344,

ordnungsgemäss vertreten durch Frau Sabine EBERT, Rechtsanwältin, dienstlich ansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Vaduz, am 18. April 2008.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie von der erscheinenden Person und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigefügt bleiben und zeitgleich mit dieser den für die Eintragung zuständigen Behörden übermittelt werden.

Der zuvor bezeichnete European Property Fund ist Alleingesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luximo (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 124733 eingetragen, gegründet durch notarielle Urkunde vor Maître Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 2. März 2007, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 770 mit Datum vom 3. Mai 2007 (nachfolgend als die "Gesellschaft" bezeichnet).

Diese erscheinende Partei, wie oben angegeben vertreten, hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschliesst, das Kapital der Gesellschaft um den Betrag von einer Million zwei hundert tausend Euros (EUR 1.200.000.-) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einer Million fünfhundert tausend Euros (EUR 1.500.000.-), dargestellt durch eine Million fünf hundert tausend (1.500.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), auf einen Betrag in Höhe von zwei Millionen sieben hundert tausend Euros (EUR 2.700.000.-), dargestellt durch zwei Millionen sieben hundert tausend (2.700.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), anzuheben.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschliesst, eine Million zwei hundert tausend (1.200.000) neue Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) auszugeben, die dieselben Rechte und Pflichten wie die eine Million fünf hundert tausend (1.500.000) bestehenden Geschäftsanteile besitzen.

Der Alleingesellschafter erklärt, eine Million zwei hundert tausend (1.200.000) neue Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die dieselben Rechte und Pflichten wie die eine Million fünf hundert tausend (1.500.000) bestehenden Geschäftsanteile besitzen, in einem Gesamtwert von einer Million zwei hundert tausend Euros (EUR 1.200.000.-) zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile im Wege der Bareinlage in Höhe von einer Million zwei hundert tausend Euros (EUR 1.200.000.-) vollständig einzuzahlen.

Aus der Bescheinigung der Bank folgt, dass der Betrag von einer Million zwei hundert tausend Euros (EUR 1.200.000.-) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft erkennt die Verfügbarkeit des Gesamtbetrages von einer Million zwei hundert tausend Euros (EUR 1.200.000.-) für die Gesellschaft förmlich an.

#### *Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschliesst Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft so zu ändern, dass er die beschlossene Kapitalerhöhung wiedergibt.

Infolgedessen wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft durch den folgenden Text ersetzt:

"Das Kapital beträgt EUR 2.700.000.- (zwei Millionen sieben hundert tausend Euros), zerlegt in 2.700.000 (zwei Millionen sieben hundert tausend) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je EUR 1.- (einem Euro), welche vollständig gezeichnet und eingezahlt worden sind."

#### *Vierter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschliesst, jeden Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, mit seiner alleinigen Unterschrift alle notwendigen Formalitäten bezüglich der obigen Beschlüsse zu erledigen.

#### *Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen jeder Art, die aus dem soeben Festgehaltenen erwachsen, werden auf etwa acht tausend vier hundert fünfzig Euros geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Bitte der oben erscheinenden und ordnungsgemäss vertretenen Partei in der englischen Sprache abgefasst ist, und



dass dieser Fassung eine deutsche Fassung folgt. Auf Bitte derselben erscheinenden Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Sprachfassung ist die englische Sprachfassung massgeblich.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg aufgenommen, in der Kanzlei WILDGEN avocats à la cour, an dem eingangs genannten Tage.

Nachdem die vorliegende notarielle Urkunde der Bevollmächtigten, handelnd wie oben angegeben, vorgelesen worden ist, hat sie dieses Original zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: EBERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2008, Relation GRE/2008/1899. — Reçu Six mille euros 0,5%: 6.000,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008061896/231/134.

(080069635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

### **Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nord Europe Life Luxembourg S.A." (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.361, constituée suivant acte notarié en date du 29 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 27 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 17 mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRAS, administrateur-délégué de Nord Europe Life Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 173, boulevard Haussmann,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hervé BERNARD, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept millions huit cent seize mille sept cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 7.816.751,25) pour le porter de son montant actuel de six millions cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize euros et vingt-huit cents (EUR 6.142.896,28) à treize millions neuf cent cinquante-neuf mille six cent quarante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 13.959.647,53), par la création et l'émission de dix-sept mille deux cent vingt-sept (17.227) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale;

2. Souscription et libération en espèces;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions huit cent seize mille sept cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 7.816.751,25) par la création de dix-sept mille deux cent vingt-sept (17.227) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, pour le porter de son montant actuel de six millions cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize euros et vingt-huit cents (EUR 6.142.896,28), représenté par treize mille cinq cent trente-huit (13.538) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de treize millions neuf cent cinquante-neuf mille six cent quarante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 13.959.647,53) représenté par trente mille sept cent soixante-cinq (30.765) actions sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe S.A.C., une société de droit français, ayant son siège social au 4, place Richebé, F-59000 Lille, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Lille, sous le numéro RCS Lille B320342264, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les dix-sept mille deux cent vingt-sept (17.227) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, sont entièrement souscrites par Nord Europe Assurance S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 173, boulevard Haussmann à F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro RCS PARIS B478486558,

ici représentée par Monsieur Bernard LE BRAS, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Paris, France, en date du 17 avril 2008,

pour un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) dont sept millions huit cent seize mille sept cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 7.816.751,25) ont été alloués au capital social et cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 183.248,75) ont été alloués à la prime d'émission.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les dix-sept mille deux cent vingt-sept (17.227) actions nouvellement émises sont intégralement libérées par un paiement en numéraire, de sorte que le montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier dans ses versions anglaise et française l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 5. Share Capital. (1st paragraph).** The Company has a subscribed share capital of thirteen million nine hundred fifty-nine thousand six hundred forty-seven euro and fifty-three cent (EUR 13,959,647.53) divided into thirty thousand seven hundred sixty-five (30,765) shares without par value."

**Version française:**

« **Art. 5. Capital Social. (1<sup>er</sup> alinéa).** La Société a un capital souscrit de treize millions neuf cent cinquante-neuf mille six cent quarante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 13.959.647,53) représenté par trente mille sept cent soixante-cinq (30.765) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard LE BRAS, Frank STOLZ-PAGE, Hervé BERNARD et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, LAC/2008/17005. — Reçu à 0,50%: quarante mille euros (€ 40.000,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061868/7241/91.

(080069346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Pasucha Klepzig & Associés Architectes & Ingénieurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 103.861.

Im Jahre zwei tausend und acht, den zwei und zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

- 1.- Herr Ulrich PASUCHA, Architekt, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Kiewelsberg, 21, (Bundesrepublik Deutschland).
- 2.- Herr Monty KLEPZIG, Architekt, wohnhaft in D-54295 Trier, Zum Schlosspark 54A, (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihr erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PASUCHA KLEPZIG & ASSOCIES ARCHITECTES & INGENIEURS S.à R.L.", mit Sitz in L-1630 Luxemburg, 18-20, rue Glesener, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103.861, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 46 vom 17. Januar 2005, zu sein,

und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

#### *Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-5244 Sandweiler, 2B Ennert dem Bierg, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler."

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2008, Relation GRE/2008/1889. - Reçu Douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008061895/231/40.

(080069675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

### **Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Getronics PSF Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.486 (la Société). La Société a été constituée le 12 janvier 2006 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 694 du 5 avril 2006.

La réunion est ouverte à 17 heures trente minutes sous la présidence de Madame Sabrina Mahlous, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Celui-ci désigne Lucile Arnoux, Avocate, comme secrétaire et scrutateur. Le président et la secrétaire constituent le bureau de l'assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du bureau. Les procurations des actionnaires représentés à l'assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Il ressort de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. Chacun déclare avoir été dûment et préalablement informé de chaque point mis à l'ordre du jour et, par là, déclare renoncer aux formalités de convocation prévues à l'article 21 des statuts. L'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le président rappelle que l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction de capital d'un montant de €1.000.000,- par la réduction de la valeur nominale des actions de la société, paiement en espèces aux actionnaires du montant par lequel le capital social est réduit et modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 (capital social) des statuts

2. Modification de l'article 3 (objet) des Statuts qui sera dans sa version modifiée libellé comme suit

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, à grande échelle ou au détail, quelle que soit la forme de distribution ou de service, principalement, mais pas uniquement, à l'attention des entreprises du secteur financier tels que visés par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'elle a été ou sera modifiée, que ces entreprises soient sises au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger:

1. toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée;

2. l'étude, l'ingénierie, la conception, la configuration, l'exécution, la gestion, l'achat, la vente, la fabrication, la commission, la location et la distribution de tous les services, matériaux et produits, en ce compris le software intelligent, l'internet / des solutions pour l'e-commerce et les callcenters avancés, qui ont trait à l'informatique, à la robotique, à la communication sous toutes ses formes et de façon générale à toutes les techniques qui font appel à des concepts, des projets et de l'équipement provenant des technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers;

3. le développement et l'exécution de toute formation et publication relatives à son objet social en matière de consultation, d'expertise, d'intégration de système, de software, de installation, de réalisation de projet, de direction du travail, de gestion de l'information, de gestion de la connaissance;

4. la mise à la disposition des entreprises de toutes sortes de moyens d'action, et en particulier, d'employés spécialisés en matière d'équipements et de programmes;

5. la participation à toute opération relative à la recherche et l'étude, directement ou en tant que personne intermédiaire;

6. l'entreprise de travaux, sous laquelle sont compris:

- des entreprises générales d'équipement électronique;
- des entreprises générales en installations électriques;
- des entreprises générales d'équipements en télécommunication et en gestion de données;

(L'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

7. l'intervention en tant que bureau d'étude pour des applications électroniques et technologiques dans les secteurs les plus divers, en ce compris:

- la régulation de la climatisation et du chauffage;
- l'électricité, la haute tension, la basse tension, le courant faible;
- la technique de refroidissement;
- les applications en ordinateurs miniatures et la mécanisation dans la distribution, dans l'industrie et dans la production;
- la recherche en laboratoire;
- les systèmes de protection;

(L'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

8. la construction, la vente, la pose, le démarrage, la réparation d'appareils construits avec des microprocesseurs et des micro-ordinateurs, pour des applications dans les secteurs les plus divers;

9. la fondation, la promotion et le développement de sociétés qui directement ou indirectement ont trait à son objet social ainsi que la prise d'intérêts dans de telles sociétés.

La société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, tant corporel qu'incorporel, et de manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser le développement de son objet social. Elle peut en outre acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec son objet.

La société peut collaborer avec, prendre part ou investir dans, ou, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, prendre un intérêt dans des sociétés ou associations existantes ou à constituer.

La société peut exercer des fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et peut pourvoir à la supervision et au contrôle des sociétés ou associations liées, et peut octroyer des prêts quels qu'en soient la nature, le montant et la durée à des sociétés ou associations liées.

La société peut consentir des sûretés, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, notamment en affectant ses biens, y compris son propre fonds de commerce, en hypothèque ou en gage, ou en donnant caution ou en fournissant des garanties.

### 3. DIVERS.

Le président passe les points de l'ordre du jour en revue et donne explication en détail des points qui y sont repris.

L'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million d'euros (€ 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000,-) à un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-). La réduction de capital intervient par réduction de la valeur nominale des actions, laquelle sera suite à la réduction de cinq cents euros (€ 500,-) par action. Le montant par lequel le capital social est réduit sera payé en espèces aux actionnaires. Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

En conséquence de cette réduction de capital, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 (capital social) des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par mille (1.000) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) et est entièrement libérée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 (objet social) des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, à grande échelle ou au détail, quelle que soit la forme de distribution ou de service, principalement, mais pas uniquement, à l'attention des entreprises du secteur financier tels que visés par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'elle a été ou sera modifiée, que ces entreprises soient sises au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger:

1. toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier en vertu de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée;

2. l'étude, l'ingénierie, la conception, la configuration, l'exécution, la gestion, l'achat, la vente, la fabrication, la commission, la location et la distribution de tous les services, matériaux et produits, en ce compris le software intelligent, l'internet / des solutions pour l'e-commerce et les callcenters avancés, qui ont trait à l'informatique, à la robotique, à la communication sous toutes ses formes et de façon générale à toutes les techniques qui font appel à des concepts, des projets et de l'équipement provenant des technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers;

3. le développement et l'exécution de toute formation et publication relatives à son objet social en matière de consultation, d'expertise, d'intégration de système, de software, de installation, de réalisation de projet, de direction du travail, de gestion de l'information, de gestion de la connaissance;

4. la mise à la disposition des entreprises de toutes sortes de moyens d'action, et en particulier, d'employés spécialisés en matière d'équipements et de programmes;

5. la participation à toute opération relative à la recherche et l'étude, directement ou en tant que personne intermédiaire;

6. l'entreprise de travaux, sous laquelle sont compris:

- des entreprises générales d'équipement électronique;
- des entreprises générales en installations électriques;
- des entreprises générales d'équipements en télécommunication et en gestion de données;

(l'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

7. l'intervention en tant que bureau d'étude pour des applications électroniques et technologiques dans les secteurs les plus divers, en ce compris:

- la régulation de la climatisation et du chauffage;
- l'électricité, la haute tension, la basse tension, le courant faible;
- la technique de refroidissement;
- les applications en ordinateurs miniatures et la mécanisation dans la distribution, dans l'industrie et dans la production;
- la recherche en laboratoire;
- les systèmes de protection;

(L'énonciation ci-dessus n'est pas exhaustive et est non limitative);

8. la construction, la vente, la pose, le démarrage, la réparation d'appareils construits avec des microprocesseurs et des micro-ordinateurs, pour des applications dans les secteurs les plus divers;

9. la fondation, la promotion et le développement de sociétés qui directement ou indirectement ont trait à son objet social ainsi que la prise d'intérêts dans de telles sociétés.

La société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, tant corporel qu'incorporel, et de manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser le développement de son objet social. Elle peut en outre acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec son objet.

La société peut collaborer avec, prendre part ou investir dans, ou, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, prendre un intérêt dans des sociétés ou associations existantes ou à constituer.

La société peut exercer des fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et peut pourvoir à la supervision et au contrôle des sociétés ou associations liées, et peut octroyer des prêts quels qu'en soient la nature, le montant et la durée à des sociétés ou associations liées.

La société peut consentir des sûretés, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, notamment en affectant ses biens, y compris son propre fonds de commerce, en hypothèque ou en gage, ou en donnant caution ou en fournissant des garanties.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Daniel Demanet comme mandataire avec faculté de substitution et de subdélégation. Il dispose du pouvoir d'entreprendre toutes les démarches, de faire toutes les déclarations, de signer et déposer tous les documents, afin de procéder aux formalités et publications nécessaires relatives aux résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour est ainsi épuisé, le président lève la séance à 18h00.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des actionnaires, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. MAHLOUS, L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. Relation: LAC/2008/17478. - Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061882/242/168.

(080069517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

### **LTMA Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.972.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LTMA INVESTMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 08 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 481 du 1<sup>er</sup> juillet 1998, page 23051. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63 972. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5195. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061875/239/62.

(080069754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme,  
(anc. Uta S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

—  
Anzeige

Im Memorial C-N ° 2128 vom 28. September 2007, Seite 102178 und 102179 wurde Herr Frank Rybka irrtümlicherweise als Herr Franck Rybka bezeichnet.



Luxemburg, den 30. April 2008.  
*BHF LUX IMMO S.A.*  
 Thilo Schiering / Thomas Kruse  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008061930/2454/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

*Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs in Luxemburg vom 30. April 2008*

Der alleinige Aktionär der Gesellschaft, BHF-BANK INTERNATIONAL, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 10.008, fasst während der heutigen Versammlung die unten im einzelnen aufgeführten Beschlüsse.

*Erster Beschluss*

Der alleinige Aktionär nimmt Kenntnis von der Amtsniederlegung als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) der Gesellschaft von:

- Herrn Dr. Wolfgang Geiselhart, 6, Gaalgebierg, L-6116 Junglinster
- Herrn Franck Rybka, 29, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Aktionär beschließt, die folgenden Personen als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird, zu ernennen:

- Herrn Thomas Kruse, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Herrn Thilo Schiering, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Herrn Roland Steies, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxemburg, den 30. April 2008.

*BHF-BANK International*

Unterschrift

Référence de publication: 2008061931/2454/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Crandall International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachi s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachi, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 avril 2008.

CRANDALL INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061934/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 112.458, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 1st, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 487 of March 7, 2006.

The articles of associations of the company were amended pursuant to deeds of Maître Jean SECKLER, prenamed:

- dated November 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 186 of February 15, 2007.

- dated March 7, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1256 of June 25, 2007 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP", a Jersey limited partnership, whose general partner is HORTEX GP LIMITED, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, ("HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP"), here duly represented by Mr Vincent LINARI-PIERON, lawyer, born on April 16, 1970 in Luxembourg, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 15,880 (fifteen thousand eight hundred eighty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000 (three thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 397,000 (three hundred ninety-seven thousand Euros) to EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) by the issuance of 120 (one hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

2. Subscription and payment by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" of 120 (one hundred twenty) new shares of the Company through a contribution in cash;

3. Amendment (i) of the financial year of the Company and (ii) of the closing date of the annual accounts of the Company;

4. Amendment of article 6 paragraph 1, article 20 and article 21 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) this increase of share capital of the Company and (ii) this amendment (a) of the financial year of the Company and (b) of the closing date of the annual accounts of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000 (three thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 397,000 (three hundred ninety-seven thousand Euros) to EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) by the issuance of 120 (one hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the New Shares") the whole to be fully paid up through a contribution in cash by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP".

It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares: 12 (twelve);
- class B shares: 12 (twelve);
- class C shares: 12 (twelve);
- class D shares: 12 (twelve);
- class E shares: 12 (twelve);
- class F shares: 12 (twelve);
- class G shares: 12 (twelve);
- class H shares: 12 (twelve);
- class I shares: 12 (twelve);
- class J shares: 12 (twelve).

*Subscription - Payment:*

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" declares to subscribe for all the New Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, as follows:

- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP": 120 (one hundred twenty) New Shares allocated as follows:

- class A shares: 12 (twelve);
- class B shares: 12 (twelve);
- class C shares: 12 (twelve);
- class D shares: 12 (twelve);
- class E shares: 12 (twelve);
- class F shares: 12 (twelve);
- class G shares: 12 (twelve);
- class H shares: 12 (twelve);
- class I shares: 12 (twelve);
- class J shares: 12 (twelve).

The New Shares have been fully paid up by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" through a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Second resolution:*

It is resolved to amend (i) the financial year of the Company so that the financial year of the Company begins on the first day of June and ends on the thirty-first day of May the following year and consequently, (ii) the closing date of the annual accounts of the Company on the thirty-first day of May of each year.

Exceptionally, the current financial year of the Company began on January 1st, 2008 and will end on May 31, 2009.

*Third resolution:*

It is resolved to amend article 6 paragraph 1, article 20 and article 21 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) this increase of share capital of the Company and (ii) this amendment (a) of the financial year of the Company and (b) of the closing date of the annual accounts of the Company as described above:

" **Art. 6. paragraph 1. Capital.** The Company's capital is set at EUR 400,000 (four hundred thousand Euros), represented by 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of shares (the "Class(es) of Shares") as follows: a) 1.600 (one thousand six hundred) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), b) 1.600 (one thousand six hundred) Class B Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), c) 1.600 (one thousand six hundred) Class C Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), d) 1.600 (one thousand six hundred) Class D Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), e) 1.600 (one thousand six hundred) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), f) 1.600 (one thousand six hundred) Class F Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), g) 1.600 (one thousand six hundred) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 1.600 (one thousand six hundred)

Class H Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), i) 1.600 (one thousand six hundred) Class I Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and j) 1.600 (one thousand six hundred) Class J Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros)."

" **Art. 20. Financial Year.** The Financial Year begins on the first day of June and ends on the thirty-first day of May the following year."

" **Art. 21. paragraph 1. Balance-sheet.** Each Year, on the thirty-first day of May, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its resolutions, have been estimated at about one thousand one hundred and fifty euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.458, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 487 du 7 mars 2006. Les statuts de la société ont été modifiés par actes notariés de Maître Jean SECKLER, préqualifié:

- en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 186 du 15 février 2007.

- en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1256 du 25 juin (la "Société").

A comparu:

L'associé unique de la Société, HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" existant sous les lois de Jersey, dont l'associé général est HORTEX GP LIMITED, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG ("HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP"), ici représentée par Maître Vincent LINARI-PIERON, avocat à la Cour, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acté que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistrée avec lui, que les 15.880 (quinze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000,- EUR (trois mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 397.000,- EUR (trois cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) à un nouveau montant de 400.000,-

EUR (quatre cent mille Euros) par l'émission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;

2. Souscription et paiement par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société par un apport en espèces;

3. Modification (i) de l'année sociale de la Société et (ii) de la date d'arrêté des comptes de la Société;

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1<sup>er</sup>, de l'article 20 et de l'article 21 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société notamment afin de refléter (i) cette augmentation de capital social de la Société et (ii) cette modification (a) de l'année sociale de la Société et (b) de la date d'arrêté des comptes de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000,- EUR (trois mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 397.000,- EUR (trois cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) à un nouveau montant de 400.000,- EUR (quatre cent mille Euros) par l'émission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP".

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 12 (douze);
- parts sociales de classe B: 12 (douze);
- parts sociales de classe C: 12 (douze);
- parts sociales de classe D: 12 (douze);
- parts sociales de classe E: 12 (douze);
- parts sociales de classe F: 12 (douze);
- parts sociales de classe G: 12 (douze);
- parts sociales de classe H: 12 (douze);
- parts sociales de classe I: 12 (douze);
- parts sociales de classe J: 12 (douze).

*Souscription - Paiement*

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" déclare souscrire aux 120 (cent vingt) Nouvelles Parts Sociales comme suit:

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" 120 (cent vingt) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- parts sociales de classe A: 12 (douze);
- parts sociales de classe B: 12 (douze);
- parts sociales de classe C: 12 (douze);
- parts sociales de classe D: 12 (douze);
- parts sociales de classe E: 12 (douze);
- parts sociales de classe F: 12 (douze);
- parts sociales de classe G: 12 (douze);
- parts sociales de classe H: 12 (douze);
- parts sociales de classe I: 12 (douze);
- parts sociales de classe J: 12 (douze).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" au moyen d'un apport en espèces.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier (i) l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale de la Société commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante et par conséquent (ii) la date d'arrêté des comptes de la Société le trente et un mai de chaque année.

Exceptionnellement, l'année sociale en cours de la Société a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et s'arrêtera le 31 mai 2009.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1, l'article 20 et l'article 21 paragraphe 1 des statuts de la Société notamment afin de refléter (i) cette augmentation de capital social de la société et (ii) cette modification (a) de l'année sociale de la Société et (b) de la date d'arrêté des comptes de la Société décrits ci-dessus pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6. paragraphe 1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 400.000,- EUR (quatre cent mille Euros), représenté par 16.000 (seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales") consistant en des parts sociales de classes multiples (les "Classes de Parts Sociales") comme suit: a) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), b) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), c) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), d) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), e) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), f) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), g) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), h) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), i) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros)."

" **Art. 20. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante."

" **Art. 21. paragraphe 1<sup>er</sup>. Bilan.** Chaque année, le trente et un mai, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi."

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec ces résolutions, ont été estimés à mille cent cinquante Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: LINARI - PIERRON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2008, Relation GRE/2008/1887. — Reçu Quinze euros 0,5%: 15,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008061898/231/244.

(080069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Logiver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOGIVER S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.518, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1173 du 5 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur VAN DER ELST Santiago, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur VERDICKT Jean-Jacques, ingénieur, demeurant à Lillois (B).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de 21.200,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 191.000,- EUR à 212.200,- EUR, par la création et l'émission de 212 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille deux cents euros (21.200,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze mille euros (191.000,- EUR) à deux cent douze mille deux cents euros (212.200,- EUR), par la création et l'émission de deux cent douze (212) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - libération*

Les deux cent douze (212) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Vincenzo GATTO, administrateur de sociétés, demeurant à B-1460 Virginal-Samme, rue Cardinal Mercier, 55, (Belgique), et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt et un mille deux cents euros (21.200,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent douze mille deux cents euros (212.200,- EUR), représenté par deux mille cent vingt-deux (2.122) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GEORGES - VAN DER ELST - VERDICKT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2008. Relation GRE/2008/1886. — Reçu Cent six euros 0,5%: 106,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008061897/231/71.

(080069626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.



**Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.403.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Captiva Capital Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.025 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Captiva Capital III GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.403 (the Company). The Company was incorporated on 28 March 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1258 of 25 June 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euro), and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. that the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Insertion of a new article 8bis in the articles of association of the Company relating to the setting-up, powers and functioning of an investment committee; and
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, representing the entirety of the share capital of the Company, considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance, and hereby resolves to waive the convening notices.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 8bis in the articles of association of the Company relating to the setting-up, powers and functioning of an investment committee, which will read as follows:

**" Art. 8bis. Investment Committee.**

8bis.1 The Board of Managers shall create an investment committee (the Investment Committee) with an advisory function only which shall be in charge of making recommendations on matters to the Board of Managers for consideration by the latter.

8bis.2 The Investment Committee shall be composed of 5 members (the Members, each a Member) divided into 2 Members of the class A (the Class A Members, each a Class A Member) and 3 Members of the class B (the Class B Members, each a Class B Member). The Members need not be managers of the Company and are appointed by the Board of Managers, for a period of up to 6 years renewable.

Each shareholder of the Company may invite an individual as an observer to participate but not vote at any meeting of the Investment Committee.

The chairman of the Investment Committee (the IC Chairman) shall be appointed at each meeting of the Investment Committee among the Members present at the relevant meeting by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

The Board of Managers is entitled to revoke with immediate effect and without any further justification any Member. The Investment Committee shall meet as frequently as required and not less than 4 times per year.



8bis.3 Any Member is entitled to convene meetings of the Investment Committee by sending a convening notice to the other Members. Except in cases of urgency which shall be specified in the notice or when all Members are present or represented at a meeting of the Investment Committee, a notice of meetings of at least 3 business days shall be given in writing, by fax, by telegram, by e-mail or in electronic form to each Member. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted and any relevant supporting material sufficiently detailed to inform each Member of the matters to be considered at such meeting.

Meetings of the Investment Committee will be duly held without prior notice if all the Members are present or represented at the relevant meeting.

Every meeting of the Investment Committee shall be held in Luxembourg or such other place as the Members may from time to time determine.

Any Member may act at any meeting of the Investment Committee by appointing a proxyholder who does not need to be a Member.

One or more Members may participate in a meeting of the Investment Committee by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The minutes of the meetings of the Investment Committee shall be signed by the IC Chairman or by any 1 Class A Member and 1 Class B Member acting jointly.

8bis. 4 A written decision is proper and valid as if adopted at a meeting of the Investment Committee which was duly convened and held, provided it is signed by all the Members.

Such a written decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Members.

8bis.5 A valid quorum of the Investment Committee shall be the presence or the representation of a majority of Members, including at least 1 Class A Member and 1 Class B Member.

8bis.6 Decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of Members who are present or represented at the meeting, such majority to include at least the positive vote of 1 Class A Member and 1 Class B Member."

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captiva Capital Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.025 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Captiva Capital III GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.403 (la Société). La Société a été constituée le 28 mars 2007 suivant un acte de le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1258 du 25 juin 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 37.500 (trente-sept mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 37.500 (trente-sept mille

cinq cents euros), et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Insertion d'un nouvel article 8bis dans les statuts de la Société relatif à la création, aux pouvoirs et au fonctionnement d'un comité d'investissement; et

(3) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 8bis dans les statuts de la Société relatif à la création, aux pouvoirs et au fonctionnement d'un comité d'investissement, qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 8bis. Comité d'Investissement.**

8bis.1 Le Conseil de Gérance créera un comité d'investissement (le Comité d'Investissement) ayant une fonction de conseil seulement, qui sera tenu de soumettre des recommandations dans certaines matières au Conseil de Gérance pour considération par ce dernier.

8bis.2 Le Comité d'Investissement sera composé de 5 membres (les Membres, chacun un Membre), répartis en 2 Membres de classe A (les Membres de Classe A, chacun un Membre de Classe A) et 3 Membres de classe B (les Membres de Classe B, chacun un Membre de Classe B). Les Membres n'ont pas besoin d'être gérants de la Société et sont nommés par le Conseil de Gérance, pour une durée maximale de 6 ans renouvelable.

Chaque associé de la Société peut inviter un individu en tant qu'observateur à participer aux réunions du Comité d'Investissement, mais non à y voter.

Le président du Comité d'Investissement (le Président de l'IC) sera nommé à chaque réunion du Comité d'Investissement parmi les Membres présents à ladite réunion par un vote à la majorité en nombre des personnes présentes ou représentées à ladite réunion.

Le Conseil de Gérance peut révoquer tout Membre avec effet immédiat et sans justification. Le Comité d'Investissement se réunira aussi fréquemment que nécessaire mais pas moins de 4 fois par an.

8bis.3 Chaque Membre peut convoquer des réunions du Comité d'Investissement en envoyant à chacun des autres Membres une convocation. Sauf en cas d'urgence précisé dans la convocation ou quand tous les Membres sont présents ou représentés à une réunion du Comité d'Investissement, une convocation devra être envoyée, au moins 3 jours ouvrables avant la réunion par écrit, par fax, télégramme, courrier électronique ou sous forme électronique à chacun des Membres. Toute convocation devra préciser le lieu et l'heure de la réunion ainsi que son ordre du jour et la nature des affaires devant être discutées et inclure tout document pertinent suffisamment détaillé aux fins d'informer chaque Membre sur les matières devant être considérées lors de ladite réunion.

Les réunions du Comité d'Investissement seront valablement tenues sans convocation préalable si tous les Membres sont présents ou représentés à la réunion concernée.

Chaque réunion du Comité d'Investissement se tiendra à Luxembourg ou à un autre endroit que les Membres peuvent déterminer de temps en temps.

Tout Membre peut agir à toute réunion du Comité d'Investissement en désignant un mandataire qui n'a pas à être un Membre.

Un ou plusieurs Membres peuvent participer à une réunion du Comité d'Investissement au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres pour autant que le quorum requis soit satisfait. Une telle participation sera réputée équivaloir à une présence physique à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Investissement seront signés par le Président de l'IC, ou par un Membre de Classe A et un Membre de Classe B agissant conjointement.

8bis.4 Une résolution écrite est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Comité d'Investissement dûment convoquée et tenue, à condition qu'elle soit signée par tous les Membres.

Une telle résolution écrite peut être documentée dans un document unique ou dans différents documents séparés qui ont le même contenu, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Membres.

8bis.5 Le quorum pour une réunion du Comité d'Investissement est la présence ou la représentation d'une majorité de Membres, incluant au moins un Membre de Classe A et un Membre de Classe B.

8bis.6 Les résolutions du Comité d'Investissement d'émettre des recommandations au Conseil de Gérance sont valablement adoptées si elles sont approuvées par une majorité des Membres présents ou représentés lors de la réunion,

une telle majorité devant inclure au moins le vote favorable d'un Membre de Classe A et le vote favorable d'un Membre de Classe B.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008, Relation: LAC/2008/17479. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061881/242/186.

(080069522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Fly Dix Huit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.400.

L'an deux mille huit, le quinze avril

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FLY DIX HUIT S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.400, constituée sous la dénomination de PONAPE INVESTMENTS S.A. suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 26 février 2004, les statuts ayant été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 27 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il a été décidé de modifier l'objet social de la Société en y insérant le paragraphe suivant:

«La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, la constitution ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société pourra également acquérir des actifs immobiliers et mobiliers, notamment des aéronefs, de quelque sorte que ce soit. Elle aura également pour objet l'acquisition, l'exploitation, par voie de location coque nue ou autrement d'aéronefs».

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille (1.000,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Peyron, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. LAC/2008/15908. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061878/5770/71.

(080069691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.518.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of April.

Before the undersigned Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of Forseti Acquisitions S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.518, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 334 of 15 February 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 10 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2060 of 21 September 2007 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mrs Verena Zimmermann, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Kim Albert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Modification of Article 14 of the Company;
2. Modification of Article 17 of the Company;
3. Modification of Article 18 of the Company;
4. Modification of Article 19 of the Company;
5. Modification of Article 20 of the Company;
6. Modification of Article 21 of the Company;

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be filed at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to modify article 14 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 14.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

The board of directors may seek advice from an advisor with regard to the investments, investment policy and governance of the Company, and any other matters deemed necessary by the board of directors. Such advisor shall have the right to attend any meetings of the board of directors except if any director objects to the attendance of such advisor at any meeting of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior general authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

The following decisions may not be taken by the board of directors before the Relevant Investment Committee has given its advice on the subject matter by resolution in accordance with article 17:

(i) entering into contracts for the acquisition or disposition of any loan receivables by the Company, except for any disposition of loan receivables that is deemed by the board of directors, in its discretion, to require urgent action, provided, however that no such disposition by the board of directors shall be made at any time with respect to receivables that constitute more than 10% of the purchase price of each portfolio acquired by each compartment («Disposition Ratio»), it being understood that the Disposition Ratio shall be calculated by using the total Value of Loan Receivable subject to a disposition in a Single Transaction, as numerator, and the purchase price of the portfolio as indicated in the sales and purchase agreement of each transaction, as denominator (For purposes of this clause, the «Value of Loan Receivable» means the value allocated to (i) a loan receivable or (ii) multiple loan receivables treated as one unit, as indicated in the partial purchase price schedules of such sales and purchase transaction in proportion to the purchase price of the portfolio and a «Single Transaction» means entering into a sale agreement, or a foreclosure or other legal proceeding of (a) one loan receivable, or one or several of its collateral with one or more counterparties, or (b) multiple loan receivables, or one or several collateral securing such loan receivables with one counterparty or several counterparties acting in concert.);

(ii) entering into or amending financing arrangements for the purpose of financing the acquisition of any loan receivables by the Company;

(iii) the adoption or amendment of the business plan for any purchased loan receivable, including, without limitation, any acquisition of mortgaged property (REO strategy), and making decisions on measures which are not in line with the business plan adopted for the relevant loan receivable and involve a claim, liability or costs in excess of EUR 50,000;

(iv) establishment of, acquisition and/or disposal of stakes in any other company (including, without limitation, any real estate company for the purpose of acquiring mortgaged property, either in a public auction or by way of a private sale,

the participation in the financing of such acquisition or the approval of any financing arrangement to be entered into by such real estate company as well as the approval of any real estate management contract to be entered into by such real estate company with any third party servicer);

(v) issue of guarantees by the Company in respect of any bonds, notes or similar instruments or assuming similar obligations.

Any and all decisions made by the board of directors without the Relevant Investment Committee's advice pursuant to article 14 (i) above, shall be reported to the Relevant Investment Committee in writing within a reasonable time after any such decision has been made."

*Second resolution:*

The general meeting decides to modify article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**"G.- Investment Committees**

**Art. 17.** The business of the Company as well as the financial situation of the Company, in particular its balance sheets and accounts, are subject to the supervision of Investment Committee A and Investment Committee B (together the "Investment Committees"), which are each composed of at least 3 members and up to nine members, which may be shareholders or not. The board of directors appoints as supervisory authority for each compartment of the Company either the Investment Committee A or the Investment Committee B, such Investment Committee being referred to hereinafter as the "Relevant Investment Committee" in all matters in relation to such compartment.

The Investment Committees act as advisors to the administration of the Company by the board of directors. Upon request of one of the Investment Committees, the board of directors shall provide such Investment Committee with any document or information which is necessary and sufficient to enable the Investment Committee to monitor the financial situation of the Company. In particular, the board of directors shall, prior to entering into, or amending, any contract worth at least EUR 500,000 individually and/or any contract worth or resulting in an annual expense of at least EUR 50,000 if, taken together, such contracts are worth at least EUR 500,000 per year, inform the Relevant Investment Committee thereof and provide the Relevant Investment Committee with sufficient information about the terms of such contract.

In addition, the Relevant Investment Committee resolves upon management decisions by the board of directors, which, pursuant to the fifth paragraph of Article 14 above, may not be taken without the prior advice of the Relevant Investment Committee. The board of directors prepares upon request of the Relevant Investment Committee the resolutions to be adopted by the general meeting of shareholders and which regard the common rights of the shareholders (approval of the annual accounts, discharge to the Directors, etc.).

The Investment Committees are not affected by the appointment of auditors, if any.

The Investment Committees give themselves internal rules of procedure."

*Third resolution:*

The general meeting decides to modify article 18 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**" Art. 18.** The annual or an extraordinary general meeting of shareholders appoints the members of the Investment Committees for a term of office which may not exceed three (3) years. A replacement is appointed for each member of the Investment Committees.

The members and replacements of the Investment Committees keep their mandate until the appointment of a successor. Members and replacements of Investment Committees may serve successive terms and may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders."

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to modify article 19 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**" Art. 19.** In case the number of the members of Investment Committee A or Investment Committee B falls below three (3) members, the board of directors immediately convenes a general meeting of shareholders in order to fill the vacant positions."

*Fifth resolution:*

The general meeting decides to modify article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**" Art. 20.** The Investment Committees meet in Luxembourg at the place indicated in the convening notice of the meeting. Investment Committee A and Investment Committee B shall each choose from among their members a chairman. They may also each choose a secretary who need to be a member of the Investment Committees and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Investment Committees.

The notice of meeting of the Investment Committees shall be given not less than 14 calendar days prior to such meeting. Members of the Investment Committees may waive their right to such a notice by unanimous written consent.



Meetings of the Investment Committees require a presence quorum of three members at least. Decisions shall be taken by a majority of seventy-five per cent (75%) of the votes of the members of the Relevant Investment Committee present or represented at such meeting, except decisions with regard to asset resolution plans, which require the approval of all members of the Relevant Investment Committee present or represented at such meeting.

The internal rules of procedure of the Investment Committees set out the details for the meetings of the Investment Committees and the adoption of resolutions."

*Sixth Resolution:*

The general meeting decides to modify article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**"H. Common provisions for the board of directors and the investment committees**

**Art. 21.** The Company is, subject to a unanimous resolution of the board of directors approving the status of a company with management board and supervisory board, which resolution may not be made by the board of directors before Investment Committee A and Investment Committee B have given their advice on the subject matter by resolution in accordance with article 17 (the board of directors' resolution is referred to as the "Approval"), in accordance with article 60bis-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies on the Public Limited Liability Company with Management Board and Supervisory Board. Subject to the Approval, the former board of directors of the Company assumes the functions of the Management Board provided for in articles 60bis-2 to 60bis-10 of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies. Subject to the Approval, the Relevant Investment Committee assumes the functions of the Supervisory Board provided for in articles 60bis-11 to 60bis-16 of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundacht, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

wird eine außerordentliche Hauptversammlung von Forseti Acquisitions S.A. abgehalten, eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach luxemburger Recht, mit Sitz in 26, route d'Arlon, L-1140 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 111.518, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 18. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 334 vom 15. Februar 2006.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine notarielle Urkunde am 10. Mai 2007 abgeändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2060 vom 21. September 2007 (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Verena Zimmermann, maître en droit, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestimmt zur Schriftführerin Fräulein Kim Albert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, die von dem amtierenden Notar zu Protokoll beurkundet werden:

I.- Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Abänderung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft;
2. Abänderung von Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft;
3. Abänderung von Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft;
4. Abänderung von Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft;
5. Abänderung von Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft;
6. Abänderung von Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft;



II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von der Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Da das gesamte Kapital bei gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, sowie alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen bekennen und vorweg erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einberufungsschreiben nötig.

IV.- Die gegenwärtige Hauptversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

"Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann sich in Bezug auf die Investitionen, die Investitionssteuerung und die Verwaltung der Gesellschaft und alle anderen Zwecke, die der Verwaltungsrat als notwendig erachtet, von einem Berater beraten lassen. Dieser Berater hat das Recht, an allen Sitzungen des Verwaltungsrates teilzunehmen, sofern kein Verwaltungsratsmitglied eine solche Teilnahme bei einer Versammlung des Verwaltungsrates ablehnt.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Die folgenden Geschäftsführungsmaßnahmen können nicht durch den Verwaltungsrat getroffen werden, bevor der Maßgebliche Investorenrat diesbezüglich nicht gemäß Artikel 17 durch Beschluss beratschlagt hat:

(i) Der Abschluss von Verträgen für den Erwerb oder die Veräußerung jedweder Darlehensforderung durch die Gesellschaft, mit Ausnahme der Veräußerung von Darlehensforderungen, die nach freiem Ermessen des Verwaltungsrates dringend behandelt werden müssen, vorausgesetzt, dass eine solche Veräußerung nicht stattfinden kann, falls die Forderung mehr als 10 % des Einkaufspreises des von einem Teilvermögen gekauften Portfolio darstellt (der «Veräußerungsquotient»), wobei der Veräußerungsquotient berechnet wird mit der Gesamtsumme der Darlehensforderungen die bei einem Einzelgeschäft veräußert werden, als Zähler, und dem Kaufpreis des Portfolio, wie er aus dem Kaufvertrag von dem respektiven Geschäft hervorgeht, als Nenner (zum Zwecke von dieser Klausel besteht der «Veräußerungsquotientenbetrag» aus dem Betrag der (i) einer Darlehensforderung oder (ii) mehreren Darlehensforderungen, die als eine Einheit behandelt werden, zugewiesen wird, wie es aus der partiellen Kaufpreisliste von dem respektiven Kauf- und Verkaufgeschäft proportional zu dem Einkaufspreis des Portfolio hervorgeht, und ein «Einzelgeschäft» aus einem Verkaufsvertrag, oder Liegenschaftspfändung oder aus einem anderen Rechtsgeschäft bezüglich (a) einer Darlehensforderung, oder einer oder mehreren von dessen Sicherheiten gegenüber einem oder mehreren Dritten, oder (b) mehreren Darlehensforderungen, oder mehrere Sicherheiten, die solche Darlehensforderungen sichern gegenüber einem Dritten, oder mehreren Dritten, die gemeinsam handeln.)

(ii) der Abschluss oder die Abänderung von Finanzierungsabsprachen zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs von Darlehensforderungen durch die Gesellschaft;

(iii) die Annahme oder die Abänderung des Geschäftsplanes für sämtliche erworbenen Darlehensforderungen, einschließlich (ohne Begrenzung) jedweden Erwerbs von mit Grundpfandrechten belasteten Grundstücken (REO-Strategie), sowie Entscheidungen, die nicht in Übereinstimmung mit dem für das Darlehen vereinbarten Geschäftsplan stehen und eine Forderung, Verbindlichkeit oder Kosten von mehr als EUR 50.000 betreffen.

(iv) die Errichtung, der Erwerb und/oder die Veräußerung von Beteiligungen in anderen Gesellschaften (einschließlich, ohne Begrenzung, Immobiliengesellschaften zum Erwerb von mit Grundpfandrechten belasteten Grundstücken, durch öffentliche Versteigerung oder durch Privatverkauf, der Beteiligung an der Finanzierung eines derartigen Erwerbs oder der Zustimmung zu von einer solchen Immobiliengesellschaft einzugehenden Finanzierungsvereinbarungen sowie der Zustimmung zu jedem Immobilienmanagementvertrag, der von einer solchen Immobiliengesellschaft mit einem außenstehenden Servicer eingegangen werden soll);

(v) die Ausgabe von Garantien durch die Gesellschaft bezüglich festverzinslicher Wertpapiere, Schuldscheine oder ähnlichen Instrumenten oder die zu ähnlichen Verpflichtungen führen.

Sämtliche Beschlüsse die der Verwaltungsrat gemäß Artikel 14 (i) ohne den Rat vom Maßgeblichen Investorenrat trifft, müssen dem Maßgeblichen Investorenrat möglichst umgehend nach dem jeweiligen Beschluss schriftlich mitgeteilt werden."

*Zweiter Beschluss:*

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

« **Art. 17.** Die Geschäfte sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft, insbesondere ihre Bilanzen und Konten, unterliegen der Aufsicht des Investorenrates A und Investorenrates B (zusammen die "Investorenräte"), die aus wenigstens drei und bis zu neun Mitgliedern bestehen, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat ernennt als Aufsichtsrat für jedes Teilvermögen der Gesellschaft entweder den Investorenrat A oder den Investorenrat B, wobei der entsprechende Investorenrat im Folgenden als der "Maßgebliche Investorenrat" bezüglich aller Angelegenheiten in Verbindung mit einem solchen Teilvermögen bezeichnet wird.

Die Investorenräte beraten den Verwaltungsrat bei der Geschäftsführung der Gesellschaft. Auf Verlangen eines der Investorenräte soll der Verwaltungsrat dem Maßgeblichen Investorenrat sämtliche Dokumente oder Informationen zur Verfügung stellen, die erforderlich und ausreichend sind, um diesen Investorenrat in die Lage zu versetzen, die finanzielle Lage der Gesellschaft zu verfolgen. Insbesondere soll der Verwaltungsrat, bevor er einen Vertrag abschließt oder abändert der einzeln mindestens einen Gegenstand von EUR 500.000, und/oder einen Vertrag der in einer jährlichen Belastung von mindestens EUR 50.000 resultiert, soweit solche Verträge zusammengerechnet mindestens einen Wert von EUR 500.000 pro Jahr haben, den Maßgeblichen Investorenrat hiervon informieren und ausreichend Informationen über die Bedingungen eines solchen Vertrages zur Verfügung stellen.

Der Maßgebliche Investorenrat fasst weiter über Geschäftsführungsmaßnahmen des Verwaltungsrates Beschluss, die in Übereinstimmung mit vorstehendem Artikel 14, Absatz fünf nicht ohne die vorherige Beratung des Maßgeblichen Investorenrates gefällt werden können. Der Verwaltungsrat bereitet auf Verlangen des Maßgeblichen Investorenrates Beschlussvorlagen für die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vor, die die üblichen Gesellschafterrechte betreffen (Feststellung des Jahresabschlusses, Entlastung der Geschäftsführung, etc.).

Der Investorenräte bleiben auch für den Fall, dass Wirtschaftsprüfer bestellt sein sollten, unverändert bestehen.

Die Investorenräte geben sich eine Geschäftsordnung.»

*Dritter Beschluss:*

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

« **Art. 18.** Die jährliche oder eine außerordentliche Hauptversammlung wählt die Mitglieder der Investorenräte für eine maximale Dauer von drei Jahren. Für jedes Mitglied der Investorenräte wird ein Ersatzmitglied bestimmt.

Die Mitglieder und Ersatzmitglieder der Investorenräte behalten ihr Mandat bis zur Ernennung eines Nachfolgers. Die Mitglieder und Ersatzmitglieder der Investorenräte können mehrmals hintereinander gewählt werden und können jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden."

*Vierter Beschluss:*

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 19.** Sollte die Zahl der Mitglieder von Investorenrat A oder Investorenrat B unter drei Mitglieder fallen, wird durch den Verwaltungsrat sofort eine Hauptversammlung einberufen, um die freien Stellen neu zu besetzen.

*Fünfter Beschluss:*

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

« **Art. 20.** Die Investorenräte kommen in Luxemburg an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort zusammen. Der Investorenrat A und der Investorenrat B wählen aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden. Sie können auch einen Sekretär bestellen, welcher Mitglied der Investorenräte sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Investorenräte verantwortlich ist.

Die Einberufungsschreiben sollen nicht später als 14 Kalendertage vor einer solchen Sitzung abgeschickt werden. Die Mitglieder der Investorenräte können durch eine einstimmige schriftliche Zustimmung auf das Einberufungsschreiben verzichten.

Beschlüsse der Investorenräte müssen in Anwesenheit von mindestens 3 Mitgliedern gefasst werden. Beschlüsse des Maßgeblichen Investorenrates werden mit einer Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) der Stimmen seiner in der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitgliedern gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen im Bezug auf Asset Resolution Plans, die durch Einstimmigkeit aller anwesenden oder vertretenen Mitgliedern des Maßgeblichen Investorenrates gefasst werden.

Das Nähere über die Durchführung von Sitzungen der Investorenräte und deren Beschlussfassung regelt die Geschäftsordnung der Investorenräte.»

## Sechster Beschluss:

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

**"H. - Gemeinsame Bestimmungen für Verwaltungsrat und Investorenräte**

**Art. 21.** Die Gesellschaft unterliegt, vorbehaltlich eines einstimmigen Beschlusses des Verwaltungsrates über die Zustimmung zum Status einer Gesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat, wobei ein derartiger Beschluss nicht durch den Verwaltungsrat gefällt werden kann, bevor der Investorenrat A und der Investorenrat B gemäß Artikel 17 diesbezüglich beraten haben (die «Zustimmung»), gemäß Artikel 60bis-1 des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften den Bestimmungen der Artikel 60bis-1 bis 60bis-19 des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften über die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat. Unter der Voraussetzung der Zustimmung übernimmt der bisherige Verwaltungsrat der Gesellschaft die in den Artikeln 60bis-2 bis 60bis-10 des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehene Funktion des Vorstandes. Unter der Voraussetzung der Zustimmung übernimmt der Maßgebliche Investorenrat die in den Artikeln 60bis-12 bis 60bis-18 des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehene Funktion des Aufsichtsrates."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Personen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: V. ZIMMERMANN, K. ALBERT, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 24 avril 2008, LAC / 2008 / 17009 — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé) SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 7. Mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061867/7241/332.

(080069400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.567.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 mai 2008.

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) OBU-F NO.1 S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061944/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.010.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 6 S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061945/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Par procuration

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 5 S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061946/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.356.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Par procuration

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 4 S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061947/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02842. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**T5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 31 mars 2008*

Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant pour une période illimitée (en remplacement de Madame Audrey Coppede, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T5 S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061928/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02471. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 28 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachi s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachi, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

BLUE BIRD IMMO S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061939/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02683. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080069565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Avant Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.378.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

AVANT INVESTMENT S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061940/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**YNVENYTYYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

YNVENYTYYS S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061941/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 75.883.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne),



demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

*CHALL'O MUSIC INTERNATIONAL S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008061938/5710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Chaos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

*CHAOS S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008061937/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Swip Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.631.

—  
In the year two thousand eight, on the eleventh day of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SWIP SICAV" (hereafter the "Company") having its registered office in 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 128 631, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 May 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 20 July 2007, number 1506.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mr. Jean Faucher, residing in Luxembourg in the chair,

Who appointed as Secretary Mrs Dounia Zeroual, residing in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Baptiste Simba, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:



I. - In compliance with Article 70 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, convening notices setting forth the agenda of the meeting have been sent to the registered shareholders on 2 April 2008.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company", paragraph 4, of the articles of incorporation of the Company to include the time of the annual general meeting of shareholders, to be 11.00 a.m. Luxembourg time.

2. Miscellaneous.

III. - The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

IV. - According to the attendance list, out of 116,097,162 shares in issue, 80,014,035 shares are present or represented.

V. - The quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

VI. - The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders after deliberation took unanimously the following resolution:

*Resolution*

Upon proposition of the board of directors, the general meeting decides to amend article 22, paragraph 4, of the articles of incorporation of the Company to include the time of the annual general meeting of shareholders, to read as follows:

« **Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Friday in the month of April, 11.00 a.m. Luxembourg time.»

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze avril.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SWIP SICAV" (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 631, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 20 juillet 2007, numéro 1506.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Faucher, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Dounia Zeroual, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Baptiste Simba, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les convocations établissant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 2 Avril 2008.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

1.- Modification de l'article 22 «Assemblées Générales des Actionnaires de la Société», paragraphe 4, des statuts de la Société afin de mentionner que l'heure de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires est à 11.00 heures, heure de Luxembourg;

2.- Divers.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

IV.- Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 116.097.162 actions en circulation, 80.014.035 actions sont présentes ou représentées;

V.- Le quorum requis selon la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI.- En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de modifier l'article 22, paragraphe 4, des statuts de la Société afin de mentionner l'heure de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, comme suit:

« **Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, chaque deuxième vendredi du mois d'avril, à 11.00 heures, heure de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, au jour cité au début de l'acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FAUCHER, D. ZEROUAL, J.-B. SIMBA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008, LAC/2008/16330. — Reçu douze euros € 12,-.

*Le Receveur (signé): SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061870/7241/98.

(080069235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Credit Investing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.178.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtî s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachtî, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

CREDIT INVESTING S.A.

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008061951/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02701. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 105.127.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

COLOUR INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061950/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Eagle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.298.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

EAGLE INVEST S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061952/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Era Intermedia S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 64.831.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 6 mai 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ERA INTERMEDIA SA. tenue le 6 mai 2008, que:

L'assemblée a décidé de renouveler l'échéance des mandats d'Administrateur de la société SABAROCK INVESTMENTS LIMITED, établie à Trident Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de la société

SGD LIMITED, établie à Akara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de Maître Frédéric NOEL, Avocat, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, et de nommer Maître Frédéric NOEL, comme président du conseil d'administration.

L'assemblée a décidé de renouveler également l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MEVEA S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'eau.

Les différents mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008061942/2420/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

### **Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.539.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) OBU-F NO.2 S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061943/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

### **Color Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.256.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

COLOR DEVELOPMENT S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061936/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Chartered Finance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtı s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachtı, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061935/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.355.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher John MANSFIELD de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur David SWANNELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Jean Patrick CARON-DELION de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Par procuration

ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 3 S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008061948/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Swiss Re International SE, Société Européenne.****Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

En date du 29 mars 2008, les membres du Conseil d'Administration de la Société ont pris la résolution suivante:  
- nommer Monsieur Nikolaj Beck, administrateur de la Société, en tant que président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

SWISS RE IN INTERNATIONAL SE

Signatures

Référence de publication: 2008061949/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Edi Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061953/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Clearwire Poland Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008*

M. Michael PAGE a démissionné de sa fonction de gérant de la Société.

Il a par ailleurs cédé toutes les parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société, à savoir une (1) part ordinaire et une (1) part privilégiée de classe A à M. Gary ASAKA, né le 18 février 1950 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12, Schottenring, A-1010 Vienne, Autriche.

M. Gary ASAKA a été nommé en remplacement de M. Michael PAGE aux fonctions de gérant de la Société avec pouvoir individuel de signature.

En conséquence, M. Gary ASAKA a non seulement la qualité de gérant mais également la qualité d'associé de la Société.

Il résulte dès lors que les associés de la Société sont à ce jour les suivants:

- Clearwire Europe S.à r.l.;

- Softnet S.A.;



- Michael Targett;
- Nicholas Ring; et
- Gary Osaka.

Et les gérants de la société sont:

- Michael Targett; et
- Gary Osaka.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061904/4067/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02299. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**HBI Nissanstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.549.

—  
*Extrait suite au changement d'associé*

Par le contrat de cession de parts sociales du 29 avril 2008, le transfert suivant a été décidé:

- transfert de 250 parts sociales détenue par HBI S.à r.l. à

German Retail Fundco S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061955/6765/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Private Life Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2008*

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

2. L'assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an la société Ernst & Young S.A. Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

Le conseil d'administration de la société se compose actuellement comme suit:

- A. Baronnet (président)
- P. Aelbers (vice-président)
- J. Doyle (administrateur délégué)
- H. Delcourt, Administrateur
- V. den Hoedt, Administrateur
- P. Croockewit, Administrateur
- J. Haverkort, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait et traduction conformes

Private Life Partners S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008061954/1995/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02994. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.313.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.467,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, by virtue of a proxy, given under private seal on 27 March 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.313, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 27, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated on 9 August 2007 (number 1683, page 80772), and whose bylaws have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand Sterling Pounds (GBP 90,000.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand Sterling Pounds (GBP 10,000.-) up to one hundred thousand Sterling Pounds (GBP 100,000.-) by the issue of ninety thousand (90,000) shares, having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The ninety thousand (90,000) New Shares are subscribed by AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from a convertible interest free shareholder's loan granted to the Company by its sole shareholder, AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., prenamed, on 06 July 2007 for an aggregate amount of ninety thousand Sterling Pounds (GBP 90,000.-).

The total contribution of ninety thousand Sterling Pounds (GBP 90,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred thousand Sterling Pounds (GBP 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares, with a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Third resolution*

The sole shareholder decides to amend article 11 of the Company's articles of incorporation in relation to the management of the Company, which will be read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"), appointed as a collegiate body by the sole partner, or, as the case may be, the partners. The Board of Managers shall always be composed of at least four (4) board members (the "Board Members", each a "Board Member") so that:

- a) one half of the Board Members are referred to as the class A managers (the "Class A Managers"); and
- b) one half of the Board Members are referred to as the class B managers (the "Class B Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager."

#### *Fourth resolution*

For the purpose of article 11 of the Company's articles of incorporation, as amended, and for the avoidance of doubt, the sole shareholder decides that Dr. Wolfgang Zettel and Stefan Lambert are reclassified as "Class A Managers" and Jean-Paul Goerens and Simone Retter are reclassified as "Class B Managers".

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

- «AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.467,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 mars 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.313, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 9 août 2007 (numéro 1683, page 80772) et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt dix mille Livres Sterling (GBP 90.000.-), afin de le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-) jusqu'à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000.-) et ce par la création et l'émission de quatre-vingt dix mille (90.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les quatre-vingt dix mille (90.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., pré-nommé, payées par un apport en nature consistant en la conversion de l'intégralité du prêt sans intérêt accordé par l'associé unique de la Société, AB Acquisition Luxco 2 S.à r.l., pré-nommé, le 6 juillet 2007, pour un montant de quatre-vingt dix mille Livres Sterling (GBP 90.000.-).

L'apport de quatre-vingt dix mille Livres Sterling (GBP 90.000.-) sera entièrement alloué au capital social.

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature, a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, relatif à la gestion de la Société, qui sera lu comme suit:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gestion (le «Conseil de Gestion»), nommé comme un organe collégial par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés. Le Conseil de Gestion sera composé d'au moins quatre (4) membres du conseil (les «Membres du Conseil»), chacun étant un «Membre du Conseil») de sorte que:

a) la moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»);  
et

b) la moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gestion a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera, en toutes circonstances, engagée eu égard à la gestion quotidienne de la Société, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.»

#### *Quatrième résolution*

Pour les besoins de l'article 11 des statuts de la Société, tel que modifié et pour éviter tout doute, l'associé unique décide que le Dr. Wolfgang Zettel et Stefan Lambert sont reclassifiés en «Gérants de Catégorie A» et Jean-Paul Goerens et Simone Retter sont reclassifiés en «Gérants de Catégorie B».

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2008, Relation: EAC/2008/4505. — Reçu cinq cent soixante-cinq Euros quatre-vingt-quatorze Cents (113.188,82.- à 0,5 % = 565,94.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061876/239/146.

(080069748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

#### **Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

#### EXTRAIT

Par résolutions écrites des associés prises en date du 2 avril 2008, a été acceptée la démission avec effet immédiat de Monsieur Fabio LUCCHINETTI, en sa qualité de gérant de la société.

A été nommé en remplacement avec effet immédiat et pour une durée illimitée à partir du 2 avril 2008, Monsieur Mauro SILVA, demeurant à Uboldo (VA), Via San Martino, 46, Italie.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061909/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.134.

—  
*Extrait suite au changement de gérant*

Par les résolutions écrites du 30 Avril 2008, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Maire Gallagher en tant que gérant A et gérant résident de la Société, prenant effet le 30 avril 2008.

- de nommer en tant que gérant A et gérant résident, prenant effet le 30 avril 2008, et pour une durée indéterminée,

\* Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie) et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061956/6765/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Flybas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtı s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Basseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachtı, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FLYBAS S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061961/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Gaia Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

GAIA CORPORATION S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061962/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Amar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.133.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 05 mai 2008, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Marco THEODOLI, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, via Nassa, 6901 Lugano (CH).

Est réélu Commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, Comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo Carabella.

Luxembourg, le 05 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061984/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.235.

—  
EXTRAIT

Depuis le 22 janvier 2007, la dénomination de l'associé est dorénavant la suivante:

- DEVONSHIRE Felicity Portia

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008061990/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---